

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Par arrêté municipal n° 2025_071 en date du 19/12/2025, la Maire de La Bastidonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bastidonne.

L'enquête a pour objet d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Une réunion publique sera organisée le 08/01/2026 de 19h00 à 20h00 à la salle MANDELA, rue des Ferrages 84120 La Bastidonne, en présence de la commissaire enquêtrice pour présenter le projet de modification n° 1 du PLU et l'enquête publique.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E25000153/84 du 5 décembre 2025, a désigné Mme Chantal EXBRAYAT-DUMAS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Jacqueline OTTOMBRE MERIAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de La Bastidonne pour une durée de 30 jours consécutifs :

Du 8 janvier 2026 à 9h00 au 9 février 2026 à 20h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de La Bastidonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 16h30 ;
- Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h30 ;
- Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <https://labastidonne.fr>.

Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Commune de La Bastidonne.

Ce dossier de modification n°1 du PLU sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Ces dernières pourront également être adressées à l'attention de la commissaire enquêtrice par courrier à la Mairie de La Bastidonne, 17 Rue des Ferrages 84120 LA BASTIDONNE, ou par courriel à l'adresse suivante : ep.labastidonne@gmail.com

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie :

- Le 08/01/2026 de 9h00 à 12h00
- Le 20/01/2026 de 13h30 à 16h30
- Le 09/02/2026 de 17h00 à 20h00

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par la commissaire enquêtrice qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de la Bastidonne et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la commune (<https://labastidonne.fr>).

Le projet pourra éventuellement faire l'objet d'une rectification afin de tenir compte des avis, des observations du public et du rapport avec conclusions du Commissaire enquêteur, puis son approbation sera soumise à délibération du Conseil municipal.